

**PROJETS PROPOSES AU CIOM – MARTINIQUE – Volet Agriculture et Alimentation**  
( propositions du territoire soumises à l'examen du MAA )

Référence du projet	Nom du projet	Porteur de projet	Priorisation des projets	Résumé du projet
2.1.6. ; 2.1.11.	Actions collectives de commercialisation	INOVAGRO AMPI	Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1 « faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 2 « Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux » Action Prioritaire 6 : « faciliter l'émergence de projet, accompagner les porteurs de projets dans leur démarche en leur permettant de bénéficier d'outils pratiques »	<p><b>2.1.6.</b> : Il s'agit de poursuivre le soutien au développement commercial des TPE et PME du cluster INOVAGRO, de renforcer leur visibilité au niveau local, national et international et de leur permettre de développer leurs parts de marchés.</p> <p><b>Axe 1 : Promotion au niveau local</b></p> <p>Cette action vise à accompagner les entreprises du cluster dans une démarche mutualisée de valorisation de leurs productions et savoir-faire dans le cadre d'animations et d'évènements sur les circuits de distribution : points de vente, grandes et moyennes surfaces, magasins spécialisés, surface de vente en collectif, parcours touristiques, évènements spécifiques, foires salons et autres...</p> <p><b>Axe 2 : Mise en place de circuits de distribution dédiés à la production alimentaire locale</b></p> <p>Il s'agit de favoriser la visibilité et l'accessibilité de l'offre des TPE et PME du secteur leur permettant de développer leurs parts de marché en proximité sans surcoûts afin de consolider leur modèle économique plus efficacement.</p> <p><b>Axe 3 : Assistance à la prospection et à la commercialisation au niveau national et international</b></p> <p>L'objectif est de mettre en place un dispositif d'accompagnement des entreprises sur le marché national en priorité puis à l'international lorsque des niches de marché sont possibles et en adéquation avec les moyens des TPE du cluster. L'étroitesse du marché local, la concurrence accrue des produits d'importation, les surcoûts dus à l'éloignement insulaire pour l'approvisionnement en matières premières, l'acquisition et la maintenance des équipements de production sont autant de freins qui rendent incontournable le développement export des entreprises.</p> <p><b>Axe 4 : Actions de promotion des productions labellisées RUP</b></p> <p>Il s'agit de mettre en place et de soutenir des actions de communication visant à promouvoir les productions bénéficiant de la labellisation RUP</p> <p><b>2.1.11.</b> : Il est donc proposé la création en région parisienne d'une structure d'accueil commercial mutualisé, dotée principalement de moyen humains et d'une force de vente chargée d'assurer, pour le compte des entreprises adhérentes, la gestion des flux des marchandises exportées depuis leur réception au port jusqu'à la préparation des commandes, la livraison et la facturation aux différents clients. Cette structure d'accueil n'est pas appelée à fournir elle-même les prestations de stockage, préparations de commandes et livraisons qui seront sous-traitées à des professionnels exerçant déjà régulièrement ces prestations. Un hall de vente, adjacent à cette structure d'accueil, sera associé à ce projet : il s'agit de disposer à Paris d'un lieu de commercialisation également mutualisé, des produits exportés de Martinique. Ceci permettrait un contact direct avec les acheteurs et donc une meilleure appréciation du positionnement commercial des produits martiniquais exportés sur ce marché. Notons que le commerce de cette entité ne se limiterait pas aux produits agroalimentaires des adhérents de l'AMPI, mais serait ouvert à tous les produits martiniquais qui afficheraient une identité caractéristique de notre territoire.</p>
2.1.7.	Appui à l'animation du Cluster	INOVAGRO	Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1 « faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 2 « Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux » Action Prioritaire : « faciliter l'émergence de projet, accompagner les porteurs de projets dans leur démarche en leur permettant de bénéficier d'outils pratiques »	<p>Le présent projet vise alors à soutenir la dynamique de coopération impulsée depuis 2011 et reconnue comme un outil de compétitivité par les entreprises du cluster, avec le maintien d'une animation et d'une assistance dédiées, dont les objectifs principaux sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la coopération interentreprises par la mise en réseau et la mutualisation des moyens</li> <li>- Définir en fonction des besoins et déployer en concertation avec les membres de la Grappe le plan d'actions et s'assurer de l'atteinte des objectifs dans les meilleures conditions</li> <li>- Conduire en concertation avec les membres, la mise en place d'actions stratégiques collaboratives et d'une offre des services mutualisés</li> <li>- Accompagner le modèle économique actuel vers un cluster apporteur d'affaires.</li> </ul> <p>Ce projet se décline en 2 axes structurants pour la dynamique collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'animation du cluster</li> <li>- L'ingénierie et le suivi des projets collectifs et stratégiques.</li> </ul>

2.1.14.	Projet Valcaco	VALCACO	<p>Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1 « faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 1 : Accompagner la montée en gamme des produits de l'agriculture ultramarine »</p>	<p>Description du projet : Structuration d'une filière cacao d'excellence en Martinique Le projet consiste en la plantation, la production et la transformation d'un cacao d'excellence reconnu aux niveaux local, national et international. L'association regroupe tous les producteurs mutualisés, utilisant un seul outil de transformation pour garantir aux acheteurs finaux une traçabilité ainsi qu'une qualité (organoleptique et physico-chimique) irréprochables. La relance de la filière a débuté en 2012 avec 4 phases: localisation des cacaoyères présentes sur le territoire, identification des variétés présentes sur le territoire, études organoleptique et sensorielle du chocolat produit à partir de fèves de Martinique, redéploiement. Tous les résultats révèlent nettement une opportunité de développer une filière cacao de niche en Martinique (coût de production par rapport au coût d'achat, demande de cacao d'excellence en augmentation constante, demande en augmentation sur la production d'un cacao durable et traçable (cf. nouvelle norme AFNOR)). Les prochaines phases concrètes consistent en un accompagnement des producteurs à la mise en place et à l'entretien de leurs plantations, et au montage administratif de leurs dossiers FEADER. Pour l'association à proprement parler, il s'agit de créer, mutualiser à l'échelle de la Martinique et consolider un outil de transformation du cacao dans un lieu central pour le territoire. Il s'agit aussi de travailler à la mise en place d'une démarche de certification officielle.</p>
2.1.21.	Schéma directeur de l'irrigation	CTM / Chambre d'Agriculture	<p>Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 2 - « Renforcer la durabilité et la résilience des entreprises et des filières » Mesure 1 : Développer les outils de gestion des risques Action prioritaire- 15 - Adapter le cadre réglementaire aux types et aux niveaux de risques. Il s'agit, en lien avec les bénéficiaires ultramarins de la politique agricole commune, d'adapter les soutiens publics à des circonstances exceptionnelles devenues récurrentes et ainsi de soutenir l'adaptation des filières au changement climatique.</p>	<p>Le Schéma Directeur d'Irrigation en Martinique (SDIM) sera un outil d'aide à la définition de politiques de gestion quantitative et qualitative de l'eau à usage d'irrigation pour les différents partenaires impliqués dans les actions du développement agricole. Il s'agira à travers la mise en oeuvre du SDIM de définir un programme cohérent de développement de l'irrigation à l'échelle du territoire afin d'éviter la perte de terres agricoles hautement productives. Il devra permettre de planifier et d'organiser le développement de l'irrigation afin de sécuriser les revenus, notamment des petites et moyennes exploitations, mais également développer une stratégie vis-à-vis de la demande en eau des usages agricoles et de ses évolutions possibles. Il abordera aussi le problème de l'adéquation entre les besoins et la ressource en eau avec un triple objectif : prendre en compte les risques liés au changement climatique (raréfaction de la ressource en eau), aborder la problématique de l'irrigation dans une perspective de développement durable, assurer la cohérence avec les objectifs du SDAGE.  Le projet consiste en la réalisation d'une étude stratégique sur l'irrigation tant sur le plan qualitatif que quantitatif, s'appuyant sur toutes les études déjà réalisées et destinées à définir des scénarios de consolidation de l'existant et de développement des réseaux. Cette étude permet de mettre en cohérence des projets individuels et collectifs et facilite l'arbitrage des investissements qui seront mis en oeuvre dans le cadre du PDRM.</p>
2.1.22	Etude de faisabilité sur la création de quatre marchés de proximité sur le territoire	CTM	<p>Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1 « faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 4 : « S'appuyer sur la diversité des agricultures pour accroître l'autonomie alimentaire » Action prioritaire - 12 - Soutenir l'agriculture de petite échelle.</p>	<p>Il s'agit de créer quatre marchés de proximité répartis sur le territoire. L'ambition de ces marchés est d'apporter une meilleure valorisation à une partie des productions agricoles. Il s'agit ainsi de permettre la régulation de l'offre et de la demande afin d'optimiser la régulation des productions et l'organisation des circuits de distribution. Il s'agit de structurer des lieux de distributions répondant aux besoins des agricultures et conformes aux exigences sanitaires et réglementaires Les objectifs de création de marchés de proximité sont : - D'offrir des espaces, ayant pour vocation le commerce de produits agricoles en plus des circuits classiques de la grande distribution. - De permettre une meilleure régulation de l'offre et de la demande, - de parvenir à une meilleure organisation et régulation des productions et circuits de distribution. - De permettre à ces marchés de jouer un rôle primordial dans l'approvisionnement du commerce de détail et des métiers de bouche. Cependant avant d'envisager la création de ces espaces, il est prévu la réalisation d'une étude de faisabilité qui permettrait : - D'identifier les organisations de producteurs qui réalisent déjà des marchés en les caractérisant notamment sur : le nombre de producteurs, les quantités de produit écoulés, les types de produit, la fréquence des marchés... et en recueillant leurs besoins. - Identifier les sites qui accueillent les marchés existants en vue de leur modernisation si nécessaire. - Identifier les besoins des consommateurs - De définir les infrastructures ou aménagements nécessaires la consolidation ou à la création de nouveaux sites.</p>
6.13	Projet Café Caraïbes	Parc Naturel de Martinique	<p>Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1 « faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 1 : Accompagner la montée en gamme des produits de l'agriculture ultramarine »</p>	<p>Il s'agit, à l'instar du Blue Mountain à la Jamaïque et du Bourbon pointu à la Réunion, de développer et commercialiser un produit de niche à haute valeur ajoutée destiné au marché du luxe martiniquais, fondé sur son prestige historique. Dans ce contexte, une démarche de création d'une filière intégrée café de légende est initiée, qui correspond au rétablissement d'un circuit de production de café en Martinique, de la production, transformation, et commercialisation et permettra d'améliorer les revenus des producteurs. Une coopération impliquera la Martinique et le Costa-Rica, pour une action à l'échelle d'une filière caribéenne. A côté des activités de gestion du projet et de communication, le plan stratégique du projet prévoit six groupes d'activités techniques : Maîtrise des aspects agronomiques Identification des zones favorables à l'établissement du cluster Système de culture sous ombrage Aspects sanitaires Mise en place d'une unité de transformation du café Valorisation patrimoniale</p>

<b>Projet hors ASSISES</b>	<b>Accompagner les éleveurs de la Martinique impactés par l'abaissement de la LMR Chlordécone viande bovine</b>	Groupement de défense sanitaire de la Martinique	Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA AMBITION 4 : « Créer les conditions de l'innovation » Mesure 2 : « Soutenir et fédérer la recherche, l'innovation et le transfert agricole pour le développement de l'agro-écologie » - Action prioritaire 35 : « Accélérer la diffusion des connaissances et des pratiques »	<p>Le projet de sécurisation des viandes vis à vis de la chlordécone est proposé afin de :</p> <p>Minimiser l'exposition de la population à la chlordécone, Permettre aux éleveurs de continuer leur activité d'élevage en proposant des produits de qualité, Améliorer l'image de marque de la viande locale et de la profession, Sécuriser les éleveurs vis à vis du paquet hygiène et des nouvelles exigences sur la viande bovines, Élargir la prospection d'éleveurs concernés par la problématique Chlordécone en fonction des zones de contamination.</p> <p>Un protocole de décontamination individualisé est établi sur la base de diagnostics d'élevage intégrant la situation personnelle de l'éleveur, sa conduite d'élevage, les sources et les niveaux de contamination de son exploitation et la réalisation de tests de terrain afin de s'assurer du choix des bons matériels.</p> <p>Sur une base de 320 élevages impactés par l'abaissement de la LMR, il est proposé <u>un plan d'appui sur 5 ans</u> à raison de 80 élevages par an suivis sur 2 ans, conduisant à la réalisation de 160 visites d'élevage chaque année. Un appui porté sur la même base de 320 élevages impactés par l'abaissement de la LMR, mais <u>sur une durée de 10 ans réduit le coût annuel de la mesure.</u></p>
<b>2.1.3</b>	<b>Mise en place d'un pôle territorial d'expérimentation agricole</b>	CTM (Chambre d'Agriculture)	Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1 « faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 4 : « S'appuyer sur la diversité des agricultures pour accroître l'autonomie alimentaire » Action prioritaire - 12 - Soutenir l'agriculture de petite échelle.	<p>L'objectif est de faire évoluer le Service d'Expérimentation Agro-écologique en Pôle Territorial d'expérimentation dédié. Il s'agit d'offrir un service de proximité aux agriculteurs, en assurant une meilleure adéquation entre les travaux d'appui technique engagés et les problématiques considérées comme prioritaires pour les filières. Les RITA mis en place dans les DOM ont certes permis des avancées. S'ils mettent en commun les travaux des différents organismes sur la place, ils gardent une forme d'isolement et ne disposent pas de suffisamment de moyens mutualisés qui permettraient de rendre leur action plus efficiente.</p> <p>La création d'un Pôle territorial d'expérimentation au statut juridique propre est l'option envisagée depuis de nombreuses années par la chambre d'Agriculture pour regrouper et booster les ressources existantes (Coopératives – Chambre d'Agriculture - FREDON – GDS – INRA – CIRAD – Instituts techniques – PARM).</p> <p>A l'instar du PARM, le Pôle d'expérimentation Territorial pour les productions de diversification serait un outil majeur issu de la volonté et de l'engagement de la Collectivité Territoriale de Martinique pour offrir à l'agriculture une structure d'expérimentation pérenne.</p> <p>Un Comité technique composé de : coopératives – FREDON – GDS – INRA – CIRAD – Instituts techniques nationaux – PARM...y proposerait des actions et des opérations d'expérimentation</p> <p>Un Comité de pilotage de l'expérimentation y orienterait l'expérimentation en fonction des objectifs de politique agricole et validerait les propositions d'actions. Il serait composé de membres de la Collectivité Territoriale, de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture et des Interprofessions</p>
<b>3.2.32.</b>	<b>Projet de valorisation des ressources naturelles</b>	CAP NORD	Catégorie 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA AMBITION 3 : « Faire de la bioéconomie un moteur de création de valeurs » Mesure 2 : « Mieux valoriser les bioressources agricoles, forestières et marines » – Action prioritaire 28 : « Encourager la valorisation de la ressource »	<p>La démarche vise à développer la production locale en particulier celle liée à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche dans le cadre d'une économie durable. La stratégie reposera sur une approche transversale tenant compte des besoins et ressources des différentes filières économiques et de la recherche locale afin de créer les synergies pour améliorer la compétitivité du territoire.</p> <p>Elle se concrétise par la mise en place d'une structure qui intégrera une station expérimentale agricole avec un centre de transfert technologique et développera à l'usage des producteurs locaux dans le domaine de la polyculture, de l'élevage et de l'aquaculture des procédés innovants adaptés à notre région tropicale. Elle mettra à leur disposition des équipements de technologie alimentaire, de culture in-vitro et de bio technologie et sera aussi un outil de formation technique appliquée.</p> <p>Ce projet se fera en étroite collaboration avec la recherche, l'enseignement public et le PARM ; Il est intégré dans le STDEII.</p>
<b>NOMBRE DE PROJETS PROPOSES AU CIOM</b>			<b>9</b>	<b>Volet Agriculture et Alimentation</b>

**PROJETS PROPOSES AU CIOM – MARTINIQUE – Volet Pêche et Aquaculture**  
( propositions du territoire soumises à l'examen du MAA )

Référence du projet	Nom du projet	Porteur de projet	Priorisation des projets	Résumé du projet
<b>2.2.19</b>	Dimensionnement de la flotte	Divers	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA, Ambition 2 « Renforcer la durabilité et la résilience des entreprises et des filières » Mesure 3 « Créer les conditions favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture » Action Prioritaire : « Renforcer les capacités de pêche et renouveler la flotte »</p>	<p>Le projet consiste à déterminer le modèle de flotte de pêche permettant de répondre à deux exigences :</p> <p>1/ à l'exigence de gestion durable de la ressource 2/ à l'exigence de rentabilité de l'entreprise de pêche Et à accompagner les pêcheurs à l'acquisition de nouveaux navires</p>

2.2.16	Création d'une zone d'activités aquacoles	CTM	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA, Ambition 2 « Renforcer la durabilité et la résilience des entreprises et des filières »</p> <p>Mesure3</p> <p>« Créer les conditions favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture » Action Prioritaire : « Développer l'aquaculture dans les territoires ultra-marins »</p>	<p>Création d'un centre technique aquacole capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer le stock des géniteurs d'ombrine (transfert de technologie de l'IFREMER à ce centre) ;</li> <li>Assurer une activité d'écloserie de secours (afin de ne pas dépendre d'une seule écloserie privée) ;</li> <li>Assurer du conseil technique aux entreprises</li> </ul> <p>Création d'un lotissement aquacole, d'une pépinière de production aquacole et d'une petite unité de transformation des produits de la mer</p>
2.2.15.	Centre de gestion et de ressources administratif pour les pêcheurs et aquaculteurs de Martinique et poursuite de la plateforme « Avenir Pêche »	CRPMEM / DM	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1</p> <p>« faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 2 « Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux » Action Prioritaire : « faciliter l'émergence de projet, accompagner les porteurs de projets dans leur démarche en leur permettant de bénéficier d'outils pratiques »</p>	<p>Le projet vise à la professionnalisation des marins et au renforcement de leur accompagnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un centre de gestion / centre de ressource administratif à destination de la pêche et de l'aquaculture,</li> <li>- maintenir une structure d'accompagnement au développement des entreprises sur le modèle de la plate-forme avenir pêche avec une aide au montage de dossiers.</li> <li>- aider à l'adhésion à un centre de gestion agréé pour la tenue de la comptabilité. La contribution de la CTM à cette action se fera à travers le réseau des accompagnateurs mis en place pour fédérer les acteurs au bénéfice de la professionnalisation des entreprises.</li> </ul>
Projet hors ASSISES	Introduction d'une activité de pêche de subsistance pour les pensionnés	DM/CRPEM	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA, Ambition 2 « Renforcer la durabilité et la résilience des entreprises et des filières »</p> <p>Mesure3</p> <p>« Créer les conditions favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture » Action Prioritaire : « Lutter contre la pêche illégale »</p>	<p>Une nouvelle procédure de délivrance des Permis de Mise en Exploitation est en vigueur dans les RUP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p> <p>Comme signalé par les professionnels, la réglementation n'est pas adaptée à la situation des pensionnés qui ne déclarent pas 6 mois et un jour d'embarquement et qui de ce fait pourraient se retrouver sans licence de pêche dès ce mois de juillet 2019. Il est donc demandé de réaliser un amendement du texte en proposant la définition d'une pêche de subsistance des pensionnés avec 50 jours maximum par an ( 4 jours par mois) d'embarquement.</p> <p>Pour mémoire en Martinique, 139 marins pensionnés sont concernés et à ce jour seuls 26 % d'entre eux déclarent plus de 6 mois et 1 jour de jours d'embarquement.</p>
<b>NOMBRE DE PROJETS PROPOSES AU CIOM</b>			<b>4</b>	<b>Volet Pêche et Aquaculture</b>

PROJETS ASSISES PROPOSES AU CIOM – Volet Pêche et Aquaculture Martinique (il s'agit de propositions formulées par le territoire, qui seront soumises à l'examen du MAA)					
Référence du projet	Signalé structurant	Nom du projet	Porteur de projet	Priorisation des projets	Résumé du projet
2.2.19	OUI	Dimensionnement de la flotte	Divers	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA, Ambition 2 « Renforcer la durabilité et la résilience des entreprises et des filières »</p> <p>Mesure3</p> <p>« Créer les conditions favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture » Action Prioritaire : « Renforcer les capacités de pêche et renouveler la flotte »</p>	<p>Le projet consiste à déterminer le modèle de flotte de pêche permettant de répondre à deux exigences :</p> <p>1/ à l'exigence de gestion durable de la ressource</p> <p>2/ à l'exigence de rentabilité de l'entreprise de pêche</p> <p>Et à accompagner les pêcheurs à l'acquisition de nouveaux navires</p>
2.2.16	OUI	Création d'une zone d'activités aquacoles	CTM	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA, Ambition 2 « Renforcer la durabilité et la résilience des entreprises et des filières »</p> <p>Mesure3</p> <p>« Créer les conditions favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture » Action Prioritaire : « Développer l'aquaculture dans les territoires ultra-marins »</p>	<p>Création d'un centre technique aquacole capable de :</p> <p>Gérer le stock des géniteurs d'ombrine (transfert de technologie de l'IFREMER à ce centre) ;</p> <p>Assurer une activité d'écloserie de secours (afin de ne pas dépendre d'une seule écloserie privée) ;</p> <p>Assurer du conseil technique aux entreprises</p> <p>Création d'un lotissement aquacole, d'une pépinière de production aquacole et d'une petite unité de transformation des produits de la mer</p>
2.2.15.	OUI	Centre de gestion et de ressources administratif pour les pêcheurs et aquaculteurs de Martinique et poursuite de la plateforme « Avenir Pêche »	CRPEM / DM	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA Ambition 1</p> <p>« faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires » Mesure 2 « Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux » Action Prioritaire : « faciliter l'émergence de projet, accompagner les porteurs de projets dans leur démarche en leur permettant de bénéficier d'outils pratiques »</p>	<p>Le projet vise à la professionnalisation des marins et au renforcement de leur accompagnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un centre de gestion / centre de ressource administratif à destination de la pêche et de l'aquaculture,</li> <li>- maintenir une structure d'accompagnement au développement des entreprises sur le modèle de la plate-forme avenir pêche avec une aide au montage de dossiers.</li> <li>- aider à l'adhésion à un centre de gestion agréé pour la tenue de la comptabilité. La contribution de la CTM à cette action se fera à travers le réseau des accompagnateurs mis en place pour fédérer les acteurs au bénéfice de la professionnalisation des entreprises.</li> </ul>
Projet hors ASSISES		Introduction d'une activité de pêche de subsistance pour les pensionnés	DM/CRPEM	<p>Priorité 1 : peut bénéficier d'un soutien du MAA, Ambition 2 « Renforcer la durabilité et la résilience des entreprises et des filières »</p> <p>Mesure3</p> <p>« Créer les conditions favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture » Action Prioritaire : « Lutter contre la pêche illégale »</p>	<p>Une nouvelle procédure de délivrance des Permis de Mise en Exploitation est en vigueur dans les RUP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p> <p>Comme signalé par les professionnels, la réglementation n'est pas adaptée à la situation des pensionnés qui ne déclarent pas 6 mois et un jour d'embarquement et qui de ce fait pourraient se retrouver sans licence de pêche dès ce mois de juillet 2019.</p> <p>Il est donc demandé de réaliser un amendement du texte en proposant la définition d'une pêche de subsistance des pensionnés avec 50 jours maximum par an ( 4 jours par mois) d'embarquement.</p> <p>Pour mémoire en martinique, 139 marins pensionnés sont concernés et à ce jour seuls 26 % d'entre eux déclarent plus de 6 mois et 1 jour de jours d'embarquement.</p>
NOMBRE DE PROJETS PROPOSES AU CIOM			4	TOTAL PROJETS PROPOSES AU CIOM	